

Violence domestique

[Conseil et protection des personnes concernées](#)

[Aide pour les personnes violentes](#)

[Enfants et adolescents](#)

[Violence sexuelle](#)

[Violence psychologique](#)

[Stalking](#)

[Droit de séjour](#)

[Mariage forcé et excision](#)

Conseil et protection des personnes concernées

Différents services soutiennent les victimes de violence domestique. La plupart du temps de manière confidentielle et gratuite et, si nécessaire, avec une traduction. Il est important de demander de l'aide !

Important à savoir

Toute personne a droit à une vie sans violence. Les personnes concernées ont souvent du mal à demander de l'aide et à en parler. Une personne de confiance, la police ou un service de conseil peuvent aider.

Où trouver de l'aide?

En cas de danger ou de menace concrète, appeler la **police** (117).

La **Frauenhaus Aargau-Solothurn** accueille les femmes avec ou sans enfants et fournit protection, conseil et hébergement. Elle est joignable 24h/24 par téléphone (062 823 86 00).

Ici, toutes les personnes concernées (les hommes aussi) peuvent venir chercher conseil:

Opferberatung Aargau, 062 835 47 90, www.opferberatung-ag.ch

Opferberatung Aargau conseille et informe les personnes qui subissent de la violence en famille et leurs proches. Cette aide est gratuite. Avec un spécialiste, vous pouvez planifier les prochaines étapes. Les collaborateurs sont soumis au secret professionnel. Cela signifie qu'ils ne peuvent informer personne de leurs entretiens. Même pas la police.

Anlaufstelle gegen Häusliche Gewalt, 062 550 20 20, www.ahg-aargau.ch

Le service contacte les personnes victimes de violence après une intervention policière et leur propose des conseils. Les personnes concernées sans intervention de la police, les membres de la famille, les voisins, les supérieurs hiérarchiques, etc. peuvent également s'adresser à ce service. Les conseils sont gratuits et confidentiels.

Tél 143 – Die Dargebotene Hand, 143 (24h), English Hotline 0800 143 000, www.143.ch

Aide morale pour tous. En parler aide!

ZwüscheHalt, 056 552 08 70 (Zürich), www.zwueschehalt.ch

La ZwüscheHalt à Zurich, Berne et Lucerne propose un logement et des conseils aux hommes victimes de violence, avec ou sans Enfants. Une contribution financière est demandée.

Les enfants ont droit à une vie sans violence. Il existe pour eux des offres de conseil spécifiques. Vous les trouverez ici.

www.kinderschutz.ch/angebote/beratungs-und-meldestellen

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/beratung-und-schutz-fur-betroffene

Aide pour les personnes violentes

Une personne qui blesse physiquement ou psychiquement doit assumer sa responsabilité et demander de l'aide. Les consultations permettent d'apprendre à modifier son comportement.

Important à savoir

Craignez-vous de perdre le contrôle et de lui crier dessus, de la battre ou la menacer? Vous ne savez que faire de votre colère parfois? Faites preuve de courage et demandez de l'aide.

La violence est interdite et punie en Suisse.

Où trouver de l'aide?

Programme d'apprentissage contre la violence domestique (Lernprogramm gegen Häusliche Gewalt), 062 550 20 20, www.ahg-aargau.ch/

Dans le cadre du programme d'apprentissage, les auteurs de violence sont formés à résoudre les conflits sans recourir à la violence. L'offre a lieu en groupe et s'adresse aux personnes de plus de 18 ans. Dans certains cas, il est également possible de suivre le programme d'apprentissage individuellement. En cas de besoin, il est possible de faire appel à un service d'interprétation.

Tél 143 - La Main Tendue (Die Dargebotene Hand), 143 (24h), English Hotline 0800 143 000, www.143.ch

Si vous avez besoin de parler à quelqu'un immédiatement, vous pouvez contacter le 143 - La Main Tendue. Quelqu'un est là à tout moment. Même la nuit. L'offre est anonyme.

La violence n'est pas une solution - jamais.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/hilfe-fur-gewalt-ausubende-personen

Enfants et adolescents

Les enfants et les adolescents qui subissent de la violence domestique ont besoin d'aide. Ils ont droit à une vie sans violence.

Important à savoir

Lorsque des enfants et des adolescents sont victimes de violence domestique, cela a une influence négative sur leur développement. Et ce, même si la violence n'est pas directement dirigée contre eux. Certains souffrent en silence, d'autres présentent différents symptômes. Par exemple : difficultés à l'école, énurésie, maux de tête, troubles alimentaires ou du sommeil, problèmes dans les relations avec les jeunes du même âge ou agressivité.

Où les enfants et les adolescents peuvent-ils se faire aider?

Pour les enfants et les jeunes qui subissent des violences à la maison, il est important d'en parler avec une personne extérieure à la famille. Par exemple : les enseignants, les assistants sociaux scolaires, les personnes qui s'occupent des apprentis, les parents d'amis ou les voisins ou voisines.

Les services suivants conseillent les enfants, les adolescents et leurs proches:

- **Fachteam gegen häusliche Gewalt des Schulpsychologischen Dienstes**, 062 835 41 19, www.ag.ch/schulpsychologie
- **Kinderschutzgruppen der beiden Kantonsspitäler**, Aarau: 062 838 56 16, Baden 056 486 37 05
- **ask! – Jugendpsychologischer Dienst (ab 16 Jahren)**, Aarau et Baden, 062 832 64 40 ou en ligne, www.beratungsdienste.ch/jpd
- **Jugend, Ehe- und Familienberatungsstellen**, liste des services par district www.jefb.ch
- **Pro Juventute**, 147 (24h), www.147.ch
Pro Juventute est joignable 24 heures sur 24. La personne spécialisée ne parle à personne de l'entretien. Elle écoute et aide à rechercher des solutions. L'appel à Pro Juventute est gratuit. Il n'est pas nécessaire de donner son nom. Pro Juventute peut également être contacté par SMS, chat ou mail.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/kinder-und-jugendliche

Violence sexuelle

La violence sexuelle est partout: dans la rue, au travail, sur internet, mais aussi dans un couple ou dans la famille. Il est important de se faire examiner médicalement après un viol, même si l'on ne souhaite pas porter plainte auprès de la police.

Qu'est-ce que la violence sexuelle?

La violence sexuelle désigne les actes de nature sexuelle imposés à quelqu'un. En voici quelques exemples : harcèlement ou agression sexuelle, contrainte sexuelle, abus sexuels pendant l'enfance, exploitation sexuelle ou viol. La violence sexuelle est également présente sur internet. Par exemple, lorsque des films ou des photos intimes du ou de la partenaire sont diffusés sur les médias sociaux sans consentement. La violence sexuelle se produit dans toutes les couches sociales et dans tous les groupes d'âge et peut toucher n'importe quelle personne. La violence sexuelle est interdite et punie en Suisse.

Important à savoir

La plupart des délits sexuels ne sont pas commis par des inconnus, mais par des partenaires, des ex-partenaires, des connaissances et des collègues. Les personnes concernées ont souvent honte et souffrent d'un sentiment de culpabilité. Il faut du courage pour demander de l'aide. Après un viol, il est toutefois important de se faire examiner par un médecin. Une plainte peut également être déposée ultérieurement auprès de la police.

Où trouver de l'aide?

Si vous avez subi de la violence sexuelle ou connaissez quelqu'un qui l'a subie:

Examen médical

Faites-vous examiner par un médecin si possible dans le **72 heures**.

Clinique gynécologique hôpital cantonal Aarau (Frauenklinik Kantonsspital Aarau)

+41 62 838 50 74, Haus 8, Tellstrasse 25, Aarau

Centre des urgences hôpital cantonal Aarau (Notfallzentrum Kantonsspital Aarau)

+41 62 838 41 41, Haus 1, Tellstrasse 25, Aarau

Hôpital pédiatrique hôpital cantonal Aarau (Kinderspital Kantonsspital Aarau) +41 62

838 49 41, Haus 9, Tellstrasse 25, Aarau

Sécuriser les preuves

- Si vous ne pouvez pas vous rendre immédiatement dans un cabinet médical ou un hôpital, conservez les preuves comme les vêtements dans un sac en papier.
- Les conversations par chat et les messages SMS peuvent également servir de preuves. Sauvegardez ces données.

Soutien supplémentaire

- L'aide aux victimes Aargau propose une aide juridique et psychologique.
- Elle informe également des avantages et inconvénients d'un dépôt de plainte.
- Les coûts des traitements préventifs sont pris en charge par l'aide aux victimes, que vous portiez plainte ou non.
- **Contact:** Opferberatung Aargau, 062 835 47 90 ou chat, www.opferberatung-ag.ch

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/sexualisierte-gewalt

Violence psychologique

La violence psychologique commence souvent de manière insidieuse. Les personnes concernées et leur entourage mettent généralement très longtemps à reconnaître la violence psychologique.

Qu'est-ce que la violence psychologique?

La violence psychologique peut être une forme de violence domestique. Elle comprend des actes de violence tels que les insultes, les humiliations, les intimidations, la création d'un sentiment de culpabilité, les cris, les menaces de mort, le harcèlement, la négligence d'enfants ou de personnes âgées, le comportement jaloux ou la terreur psychologique. La destruction d'objets ou la torture d'animaux domestiques en font également partie.

La violence psychologique comprend également des formes sociales et économiques. L'exercice du pouvoir et du contrôle y joue un rôle important.

- Violence sociale: on interdit par exemple à une personne de rencontrer des membres de sa famille ou des amis. Ou la personne est contrôlée lorsqu'elle rencontre des collègues de travail.
- Violence économique: on interdit à une personne de travailler ou on la force à travailler. Ses finances sont contrôlées, limitées ou confisquées, ou elle est exploitée financièrement.

Important à savoir

La violence psychologique est présente dans toutes les couches de la société. Elle est plus difficile à appréhender que la violence physique. Mais la violence psychologique est également interdite et punie en Suisse.

La violence psychologique est souvent plus subtile et moins visible à l'extérieur que la violence physique, mais elle peut avoir des conséquences tout aussi graves et mettre la vie en danger. Les personnes concernées souffrent d'une baisse de l'estime de soi, de troubles du sommeil et de l'alimentation, de difficultés de concentration et de performance, de sentiments d'anxiété ou de dépression. Il est donc important de demander de l'aide à un stade précoce.

Où trouver de l'aide?

En cas de danger ou de menace concrète, appeler la police (117).

Les services suivants proposent gratuitement conseil et soutien:

- **Anlaufstelle gegen Häusliche Gewalt**, 062 550 20 20, www.ahg-aargau.ch
- **Opferberatung Aargau**, 062 835 47 90 ou chat, www.opferberatung-ag.ch
- **Tél 143** – Die Dargebotene Hand (24h), 143, www.143.ch, English-Hotline 0800 143 000
- **Frauenhaus Aargau-Solothurn**, 062 823 86 00 (24h-Helpline), www.frauenhaus-ag-so.ch
- **ZwüscheHalt**, 056 552 08 70 (Zurich), www.zwueschehalt.ch (hébergement pour les hommes avec ou sans enfants. Une contribution financière est demandée)

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/psychische-gewalt

Stalking

Le stalking est une forme de violence très stressante. Il est important d'en parler et de demander conseil. Demandez de l'aide le plus tôt possible!

Qu'est-ce que le stalking?

Dans un couple, le harcèlement obsessionnel se produit souvent pendant ou après une séparation. Mais les harceleurs peuvent aussi provenir de l'environnement proche, comme le cercle d'amis et de connaissances, le voisinage ou la profession.

Le harcèlement obsessionnel a de nombreuses facettes. En voici quelques exemples : guetter, observer et suivre en permanence au domicile ou sur le lieu de travail, prendre contact de manière répétée à toute heure du jour et de la nuit, envoyer des cadeaux non souhaités, pénétrer dans un appartement pour espionner. Le harcèlement se déroule souvent en ligne. Les personnes qui harcèlent utilisent à cet effet Instagram, TikTok, Snapchat, le courrier électronique, les systèmes GPS, etc.

Qui est concerné?

Le harcèlement obsessionnel se produit dans toutes les couches de la société et peut toucher n'importe quelle personne. Dans un couple, le harcèlement se produit souvent lors d'une séparation. De nombreuses personnes concernées sont fortement gênées dans leur vie quotidienne et souffrent d'un stress permanent.

Important à savoir

Le stalking est interdit et puni en Suisse.

Voici quelques **recommandations pour les personnes concernées**:

- Posez rapidement des limites cohérentes en cas de contacts indésirables ou de harcèlement.
- Dites clairement et sans ambiguïté à la personne qui vous harcèle que vous ne voulez aucun contact avec elle.
- Ne répondez en aucun cas à d'autres tentatives de contact.
- Notez la date et l'heure de toutes les tentatives de harcèlement.
- Conservez les cadeaux et les photos.
- Faites des captures d'écran des messages.
- Informez vos amis, voisins ou employeurs.

Où trouver de l'aide?

En cas de danger ou de menace concrète, appeler la police (117).

Les services suivants proposent gratuitement conseil et soutien:

- **Opferberatung Aargau**, 062 835 47 90, www.opferberatung-ag.ch
- **Anlaufstelle gegen Häusliche Gewalt**, 062 550 20 20, www.ahg-aargau.ch

Protection et hébergement:

- Les femmes avec ou sans enfants trouveront conseil et hébergement à la **Frauenhaus Aargau-Solothurn**. Joignable par téléphone 24h/24 (062 823 86 00).
- **ZwüscheHalt**, 056 552 08 70 (Zurich), www.zwueschehalt.ch
La ZwüscheHalt à Zurich, Berne et Lucerne propose hébergement et conseil aux hommes avec ou sans enfants victimes de violence. Une contribution financière est demandée.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/stalking

Droit de séjour

Les personnes concernées par la violence domestique ont souvent peur de perdre leur droit de séjour en cas de séparation. Il est important de se renseigner auprès d'un centre de consultation. Une consultation ne met pas en danger votre droit de séjour!

Important à savoir

Si vous avez obtenu votre droit de séjour par mariage en Suisse (regroupement familial) et que vous subissez des violences domestiques, vous pouvez, selon votre situation, rester en Suisse même après une séparation.

Un séjour temporaire en dehors du domicile conjugal (par exemple dans une maison d'accueil pour femmes ou chez des amis) n'entraîne pas la perte du permis de séjour.

Comme la situation juridique lors d'une séparation est complexe et que chaque situation est différente, une consultation vous aidera.

Pour cela, il est important d'avoir des preuves des incidents de violence. Nous vous recommandons ce qui suit :

- Prenez des photos des blessures, faites des captures d'écran des menaces ou insultes que vous avez reçues sur WhatsApp, Facebook, etc.
- Conservez les preuves dans un endroit sûr. Par exemple chez une amie ou à votre travail.
- Informez plusieurs personnes de votre entourage sur la violence, p. ex. une personne de votre cercle d'amis, du travail, du voisinage ou de l'école.

Où trouver de l'aide?

Pour toute question concernant le droit de séjour après une séparation, vous pouvez vous renseigner ici:

Opferberatung Aargau, 062 835 47 90 oder Chat, www.opferberatung-ag.ch

Un spécialiste vous explique la situation juridique actuelle et vous soutient dans vos prochaines démarches. La consultation est gratuite et confidentielle. Avec traduction possible.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/aufenthaltsrecht

Mariage forcé et excision

Le mariage forcé et l'excision sont interdits en Suisse. Outre les services spécialisés, des centres de consultation d'aide aux victimes apportent également leur soutien.

Qu'est-ce que le mariage forcé?

Si une personne se marie sous la pression de sa famille et contre sa propre volonté, on parle de mariage forcé. Si la personne reste dans un mariage contre sa volonté, on parle de mariage forcé.

Les exemples de contrainte sont : menaces (de mort), chantage, pressions psychologiques ou violences physiques.

Outre les femmes, les hommes peuvent également être forcés à se marier. Les victimes de mariages forcés sont souvent âgées de moins de 18 ans.

Important à savoir

Les mariages forcés sont interdits en Suisse et sont punis.

Les personnes concernées par les mariages forcés se trouvent dans une situation de stress psychique extrême. Pour elles, une aide professionnelle est souvent vitale.

Où trouver de l'aide?

Les services suivants conseillent les personnes concernées et les professionnels de manière confidentielle et gratuite:

- **Opferberatung Aargau**, 062 835 47 90, www.opferberatung-ag.ch
- **Nationale Fachstelle Zwangsheirat**, Helpline 0800 800 007, www.zwangsheirat.ch

Qu'est-ce que l'excision?

L'excision est une mutilation des organes génitaux féminins. Il existe plusieurs formes et pratiques. De nombreuses filles et femmes excisées souffrent des conséquences de l'excision, tant sur le plan de la santé que sur le plan psychique.

Important à savoir

L'excision des filles est interdite et punie en Suisse. Les parents sont également punissables s'ils organisent l'excision de leur enfant en dehors de la Suisse.

Où trouver de l'aide?

Les services suivants conseillent les personnes concernées et les professionnels de manière confidentielle et gratuite:

- **Fachstelle Sexuelle Gesundheit Aargau**, 062 822 55 22, www.seges.ch
Le service d'Aarau conseille les personnes concernées et les professionnels de manière confidentielle et gratuite.
- **Frauenklinik Kantonsspital Aarau**, 062 838 50 63 oder Tel. 062 838 50 70, www.ksa.ch
Consultation, contrôle gynécologique, défibulation pendant la grossesse. Un service d'interprétation est organisé si nécessaire.
- **Caritas Schweiz**, 041 419 23 55, www.caritas.ch
Caritas Suisse conseille les familles de manière confidentielle et gratuite.
- **Opferberatung Aargau**, 062 835 47 90, www.opferberatung-ag.ch
Le conseil aux victimes d'Argovie peut également apporter du soutien.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/haeusliche-gewalt/zwangsheirat-und-madchenbeschneidung